

PRÊT DE MATERIEL

Pour vos manifestations diverses, le CSI peut mettre à votre disposition du matériel divers...

- ▶ Vidéoprojecteur
- ▶ Bloc Sono portatif
- ▶ Gobelets
- ▶ Pichets
- ▶ Blender
- ▶ etc...

PRÊT DE SALLE

Vous devez vous réunir pour une réunion mais... vous n'avez pas trouvé de lieu pour vous retrouver ?

Il vous est possible d'accéder à notre salle de réunion avec tables, chaises, et accès sanitaire.

A la demande nous pouvons mettre à disposition paperboard, et vidéoprojecteur.

UNE RENCONTRE DOIT ÊTRE FIXÉE POUR LA REMISE DES CLÉS LA VEILLE DE LA MISE À DISPOSITION.

PHOTOCOPIES

TARIFS SUR DEMANDE
au 02 41 56 26 10 ou par mail à
csinter@wanadoo.fr

Nous contacter

OCSIGÈNE
CENTRE SOCIOCULTUREL
INTERCOMMUNAL

18 Rue de l'Anjou
49280 Saint Léger Sous Cholet

02 41 56 26 10 - csinter@wanadoo.fr

Nous sommes également sur les réseaux !
Page Facebook
CENTRE SOCIOCULTUREL OCSIGÈNE



Communication réalisée par le CSI Ocsigène - Ne pas jeter sur la voie publique.



LA BOÎTE À OUTILS DES ASSOCIATIONS

Pour construire ensemble

SAINT LÉGER SOUS CHOLET - LA SÉGUINIÈRE - LA ROMAGNE
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS - BÉGROLLES EN MAUGES

CE LIVRET EST DESTINÉ AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE D'INTERVENTION DU CSI OCSIGÈNE

Vous trouverez ici, une brève explication de ce que propose le CSI pour vous soutenir ! C'est quoi adhérer ? Ce que cela peut vous apporter... Comment procéder ?

LE CSI OCSIGÈNE
EST UNE ASSOCIATION DE LOI 1901.

ADHÉRER, C'EST D'ABORD PARTAGER
NOS VALEURS : TOLÉRANCE - SOLIDARITÉ
ET RESPONSABILITÉ.

ADHÉRER AU CSI, C'EST BÉNÉFICIER DE SERVICES...

- ▶ Accompagnement dans la gestion de l'association
- ▶ Organisation associative (statuts, situations particulières...)
- ▶ Communication et Inf'Ocsigène
- ▶ Prêt de matériel

...ET ROMPRE L'ISOLEMENT !

- ▶ Echange avec d'autres bénévoles
- ▶ Développement d'actions communes
- ▶ Participation à la réflexion sur les nouveaux besoins des familles de notre territoire et les solutions à envisager
- ▶ Implication dans notre association (Conseil d'administration, actions, activités, fêtes...)

COMBIEN ÇA COÛTE D'ADHÉRER ?

- ▶ 1ère année d'adhésion : Cotisation gratuite
- ▶ Associations avec salarié(s) : 40€/an
- ▶ Associations sans salarié : 20€/an

L'ADHÉSION EST VALABLE À L'ANNÉE CIVILE
DE JANVIER À DÉCEMBRE.

ET CONCRÈTEMENT, ÇA DONNE QUOI ?

Écoute et conseil AVEC LE PLAIA

C'EST LE POINT LOCAL D'ACCUEIL ET D'INFORMATION
DES ASSOCIATIONS.

Le CSI apporte un soutien quotidien aux associations de son territoire (prêt de matériel, soutien à la création, administratif et à la communication...).

Il est également présent pour vous accompagner dans la gestion des instances.

Nous sommes labellisé PLAIA, Point Local d'Accueil et d'Information des Associations pour...

- ▶ Favoriser la vie associative.
- ▶ Proposer un accueil, des informations et un soutien pour la constitution des associations (statuts, organisation, ...)
- ▶ Soutenir et aider dans le fonctionnement associatif, la réflexion.



Communication

▶ CRÉATION DE PLAQUETTES, FLYERS, ETC...

Le CSI peut vous aider ! Il vous suffit de nous donner vos informations, et de nous expliquer votre idée ! Si vous avez besoin d'être guidé, nous pourrions travailler ensemble sur le support demandé.

RÉALISER LA DEMANDE 3 À 4 SEMAINES AVANT LA DATE DE
DIFFUSION OU D'ENVOI À L'IMPRESSION DU SUPPORT.

▶ COMMUNICATION VIA L'INF'OCSIGÈNE

L'Inf'Ocsigène est le bulletin diffusé sur l'ensemble des communes, à raison de 5400 exemplaires. Une page de ce mensuel est réservée aux informations des associations adhérentes au CSI.

IL VOUS SUFFIT D'ENVOYER VOS INFORMATIONS. PAR MAIL.
AVANT LE 10 DE CHAQUE MOIS POUR UNE PARUTION LE 28.

▶ DIFFUSION D'UN ONGLET SUR NOTRE SITE

Pour les associations adhérentes, un onglet spécifique de notre site internet vous est dédié.

